



**COMMUNE DE SAINT-VITH**



**Ostbelgien**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Modification du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) :**

- 1. Modification du régime d'assainissement de la zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) au lieu-dit "Gemeinde"**
- 2. Modification du régime d'assainissement de la zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) et de la zone d'habitat de la rue "Hünninger Weg" à Saint-Vith**

Le projet susmentionné est soumis à enquête publique en vertu des dispositions du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, Partie III, Titre III, notamment les articles D29-1 à D29-19 et R41-1 à R41-6. La durée de l'enquête est de 45 jours.

Auteur du projet : SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau), Rue des écoles, 17-19, 4800 Verviers.

Autorité compétente : le Gouvernement wallon.

Durée de l'enquête : du 16 novembre 2022 au 13 janvier 2023 à 10.00 heures.

Le dossier comprenant la description du projet, un extrait du PASH et l'étude de l'organisme d'assainissement agréé peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint Vith, Bureau 05, pendant les heures de bureau (de 09h00 à 12h00) du 16/11/2022 au 13/01/2023 inclus, ainsi que le mardi 10/01/2023, de 17h00 à 20h00 (sur rendez-vous – Tél. : 080/280.136 - jusqu'au 09/01/2023).  
Personne de contact à la commune : Laura SCHEUREN, 080/280.136, laura.scheuren@st.vith.be.

Le dossier peut également être consulté auprès de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), Rue des écoles, 17-19, 4800 Verviers, ou sur leur site "[www.spge.be](http://www.spge.be)".

Toute personne peut transmettre ses observations écrites à l'administration communale, Rathausplatz, 1, 4780 Saint-Vith, et ce jusqu'au 13/01/2023. Des observations peuvent également être formulées verbalement sur rendez-vous auprès de la personne de contact désignée.

Saint-Vith, le 08/11/2022

**POUR LE COLLEGE**

Le Directeur Général,  
(s) Tom FAYMONVILLE

Le Bourgmestre,  
(s) Herbert GROMMES